



NEWSLETTER n° 13 - MAI 2018

Samedi 2 JUIN - CAFE RENCONTRE FAMILLES

Notre prochain **café rencontre familles** aura lieu :

**le samedi 2 juin 2018 de 14 h 30 à 17 h 30
dans les locaux de l'APF
40, rue Danton à RENNES**

Lors de ce café,

de 14 h 30 à 15 h 30

il sera présenté les **ateliers d'habilités sociales** par **Lucie de Carné Psychologue**.

Nous pourrions partager un moment convivial d'échanges de nos expériences, autour d'un café.

Nous comptons sur votre présence !



@ site Internet : <http://www.autismaide35.com/>

✉ Mail : autismaide35@gmail.com



Samedi 16 JUIN : REUNION D'INFORMATION SUR LES DROITS ET DEMARCHES pour les PERSONNES AUTISTES ET LEURS PROCHES

Le Centre de Ressources Autisme Bretagne va organiser sur chaque département breton au printemps 2018 des réunions d'information sur les droits et démarches pour les personnes autistes et leurs proches.

L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'avoir une meilleure connaissance de leurs droits, d'identifier les démarches à effectuer mais aussi de repérer les personnes ressources à solliciter pour être accompagnés dans les démarches.

Pour le département de **l'Ille et Vilaine**, ces réunions seront co-animées par :

- Gwenaëlle CASTELNAU (assistante sociale du CRA)
- Claude LAURENT (représentant d'association de familles siégeant à la CDAPH), se dérouleront

le samedi 16 juin, à la Maison des Associations de [Rennes - 6 cours des Alliés](#).

- Le matin de 10h à 13h pour les parents d'enfants avec autisme

- L'après-midi de 14h30 à 17h30 pour les adultes avec autisme et/ou leurs proches

Information via le site, la page Facebook ou l'affiche disponibles via ces liens :

Page du site : <https://www.cra.bzh/actualites/information-droits-et-demarches-des-personnes-avec-autisme-ted-tsa>

Affiche Ille et Vilaine :

<https://www.cra.bzh/sites/default/files/inline/Evenements/Droits%20demarches/Affiche%20Droits%20d%C3%A9marches%2035.pdf>

Tarif : gratuit, sur inscription en ligne obligatoire via <https://goo.gl/forms/7Ae1mQYQp7MdXVSD2>

Détails : www.cra.bzh ; www.facebook.com/pg/crabretagne/events



Samedi 23JUIN : CAFE ASPERGER

Lors de ce café, **Guillaume Alemany** auteur du livre **LES AVENTURES DE KAWI Parcours d'un jeune Asperger**, proposera pour les prochains cafés asperger, des interventions courtes (15min environ) suivi d'un échange sur des thématiques comme les problématiques du diagnostic tardif, le mal être et le manque d'affection en lien avec un handicap

Guillaume est déjà intervenu lors de cafés rencontre à destination des parents sur ces thèmes, auprès de FISSA autisme, Autisme Cornouaille, Action pour l'autisme Asperger (à Vincennes) et des associations plus généralistes comme EPAL (antennes de Quimper, Brest et Lesneven) et est notamment intervenu lors de la conférence sur l'emploi du 26 mars et il vient d'aménager à Rennes où nous lui souhaitons la bienvenue.



**CAFÉ
ASPERGER**

Samedi 23 juin 2018
de 14h30 à 16h30



APF
40 rue DANTON
35700 RENNES

Inscription
obligatoire

@ Site Internet : <http://www.autismaide35.com/>

✉ Mail : autismaide35@gmail.com



FICHES PRATIQUES DE L'ENVOI DE VOTRE DOSSIER A LA RÉCEPTION DU PLAN DE COMPENSATION

QUOIQUE VOUS DISENT LES MDPH SUR LES MANQUES DE MOYENS, LES RETARDSCE N'EST PAS "VOTRE" PROBLÈME
IL Y A UNE LOI ET DES DÉCRETS QUI DOIVENT ÊTRE APPLIQUES

<p>A SAVOIR</p>  <p>FICHE 1</p>	<p>A SAVOIR</p>  <p>FICHE 2</p>
<p>POUR VOS DOSSIERS ET DÉMARCHES AUPRÈS DE LA MDPH</p>	<p>POUR VOS DOSSIERS ET DÉMARCHES AUPRÈS DE LA MDPH</p>
<p>ENVOIS DES DOSSIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> - gardez un double de votre dossier - envoyez les en recommandé avec accusé de réception - n'acceptez jamais de réponses orales, mais écrites (les mails sont acceptés) - quand vous recevez des réponses de la MDPH, gardez les enveloppes 	<p>ACCUSE DE RECEPTION</p> <p>- Dès la réception de votre dossier, la MDPH doit vous envoyer un accusé de réception</p> <p>Les pièces justificatives obligatoires pour toute demande</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Formulaire renseigné, daté et signé (cerfa N° 13788*01) <input type="checkbox"/> Certificat médical daté de moins de 6 mois (cerfa N° 15095*01), accompagné le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"> ☞ des comptes rendus de médecins, de spécialistes, la grille d'évaluation du handicap psychique (facultatif)... ☞ si déficience auditive, joindre le volet 1 complété par l'ORL (Oto-Rhino-Laryngologie) ☞ si déficience visuelle, joindre le volet 2 complété par l'ophtalmologiste <input type="checkbox"/> Justificatif d'identité (le cas échéant, de votre représentant légal) : <ul style="list-style-type: none"> ☞ photocopie de la pièce d'identité en vigueur ou du titre de séjour en cours de validité, ou tout autre document d'autorisation de séjour en France. ☞ Si la demande concerne un enfant, joindre son justificatif d'identité et celui de son représentant légal. <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF, eau, téléphone...) ☞ Si vous êtes hébergé, fournir une attestation d'hébergement ainsi qu'un justificatif de domicile de l'hébergeant. <input type="checkbox"/> Le cas échéant, une attestation de jugement en protection juridique (tutelle, curatelle...)

A
SAVOIR




FICHE 3

POUR VOS DOSSIERS ET DÉMARCHES AUPRÈS DE LA MDPH

EVALUATION
Quand votre dossier sera déclaré complet commencera alors le stade de l'évaluation

Vous n'etes pas obligé de vous rendre a une "convocation" de la MDPH pour celle ci.
La loi indique clairement que vous avez le droit de demander une évaluation a domicile
De plus, lors de cette évaluation, vous pouvez etre assisté par la personne de votre choix.

A
SAVOIR



FICHE 4

POUR VOS DOSSIERS ET DÉMARCHES AUPRÈS DE LA MDPH

EVALUATION (suite)

C'est un moment très important que vous devez préparer dans les meilleures conditions
Vous trouverez un fichier qui vous aidera à ne rien oublier

A
SAVOIR

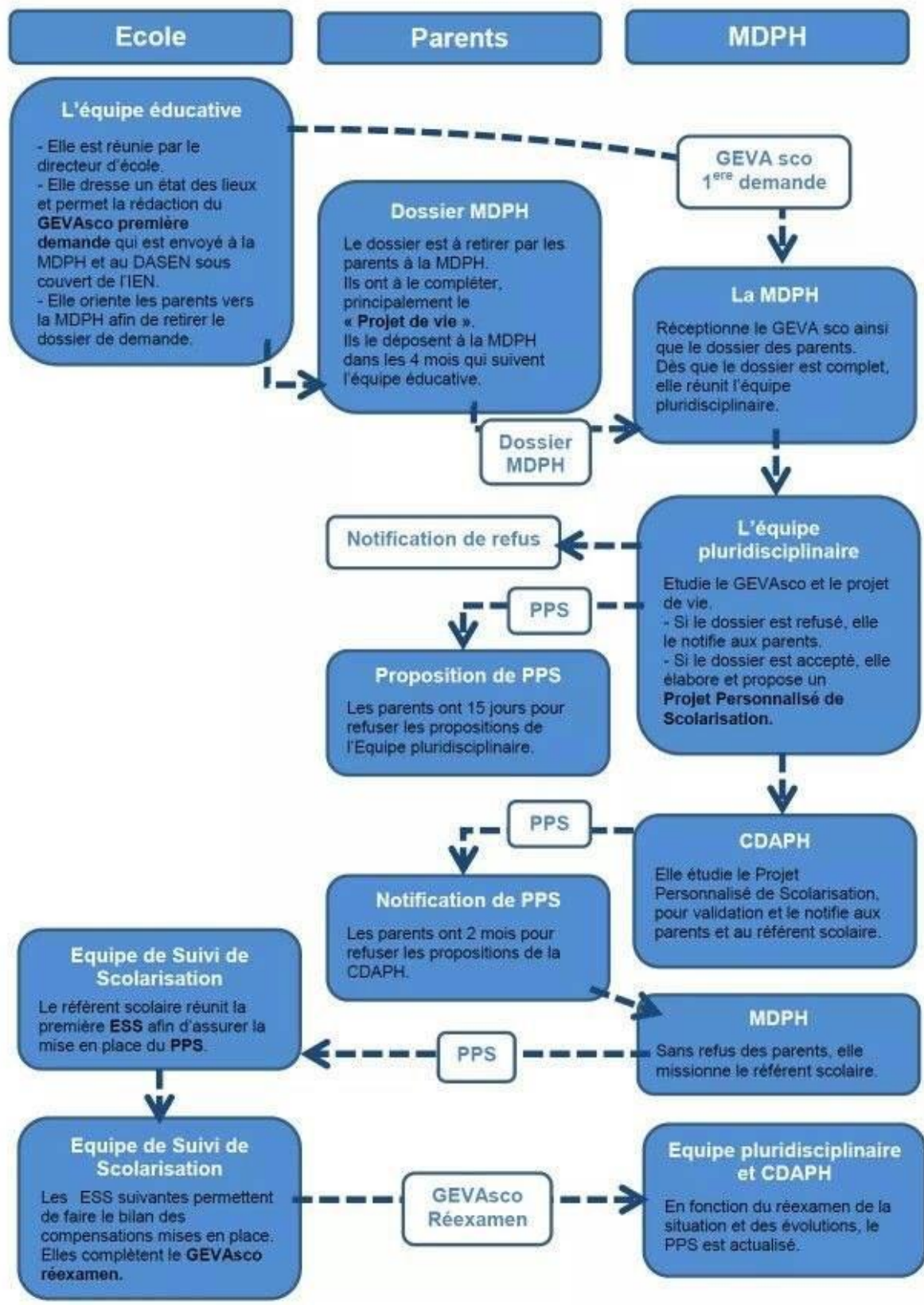


FICHE 5

POUR VOS DOSSIERS ET DÉMARCHES AUPRÈS DE LA MDPH

P.P.C
Proposition de plan de compensation

Après l'évaluation, l'équipe pluridisciplinaire établit un PPC
Celui ci **DOIT** vous être envoyé 15 jours avant la C.D.A.P.H que vous ayez demandé une procédure simplifiée ou non !
Si ce n'est pas le cas, c'est illégal !!!



LES CONSEILS D'UNE NOURICE POUR GERER LES CRISES

Emma a travaillé en tant que nourrice avec des enfants et adolescents autistes non verbaux.

<http://www.lepetitprinceadit.com/2014/03/07/les-conseils-dune-nourrice-pour-gerer-les-crises/>



LIVRET D'ACTIVITES A DESTINATION DES ENFANTS AVEC AUTISME ET DE LEUR FAMILLE

Livret créé par des étudiants en Ergothérapie à l'Ecole de Rennes

<https://docs.google.com/viewerng/viewer?url=http://aba-illeetvilaine.org/wp-content/uploads/2016/02/Livret-dactivit%C3%A9s.pdf&hl=fr>

